

## Subventions au Sport Bisontin de Haut Niveau «Contrats d'Objectifs» - Saison 1991/1992 - Deuxième répartition

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Depuis 1986, le Conseil Municipal alloue, à chaque saison sportive, une subvention aux clubs bisontins de sport collectif évoluant en division nationale et dont les équipes participent à différents championnats de France.

Cette aide contribue au développement du sport bisontin et renforce l'image sportive de la Ville.

La Commission Municipale des Sports propose que les clubs désignés ci-après, bénéficient de cette aide pour la deuxième moitié de la saison 1991/1992, conformément aux principes contenus dans les contrats d'objectifs approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 février 1990.

### Sports collectifs

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB Féminin	Nationale 1	Handball	187 500 F
BRC	Division 3	Football	425 000 F
Besançon Basket Comté	Nationale 2	Basket-ball	206 250 F
CBSG	Nationale 2	Hockey sur glace	25 000 F
ESB Masculin	Nationale 2	Handball	187 500 F
<b>Total</b>			<b>1 031 250 F</b>

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord à autoriser M. le Député-Maire à ouvrir par anticipation au BP 1992 un crédit de même montant au chapitre 945.180/691.90012.20300 pour permettre le versement de ces subventions.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je vous signale que le BBC, Monsieur le Député, a 206 250 F et c'est la moitié de la subvention versée déjà depuis un certain nombre d'années. Nous ne volons donc pas au secours de la victoire !

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale en décide à l'unanimité.